



LES "ACCES PISTE"



Faites vous plaisir sur circuit avec votre auto : l'occasion d'allier vitesse et sécurité !

INFORMATIONS & CONDITIONS 2020

Les sessions « Accès Piste » sont des sessions de tours libres sur circuit sans chronométrage ni classement, accessibles avec votre voiture, pour profiter pleinement des performances de votre véhicule.

CALENDRIER 2020

TRACKDAY : **Commande et réservation uniquement sur le site internet : www.anneau-du-rhin.com**

-Dimanche 01 mars 2020

- Session de 2h30 le matin : 100.-€

- Session de 2h30 l'après-midi : 100.-€

-Samedi 14 novembre 2020

- Session de 2h30 le matin : 100.-€

- Session de 2h30 l'après-midi : 100.-€

-Dimanche 28 novembre 2020

- Session de 2h30 le matin : 100.-€

- Session de 2h30 l'après-midi : 100.-€

Les Soirées AFTER WORK : permettent de profiter de la piste, avec des voitures de route ou des machines préparées de compétition.

Commande et réservation uniquement sur le site internet : www.anneau-du-rhin.com

- **LUNDI 30 MARS** pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 1h45, de 17h15 à 19h00) : 90,-€
- **LUNDI 20 AVRIL** pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h30 à 20h00) : 100,-€
- **LUNDI 18 MAI** pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h30 à 20h00) : 100,-€
- **LUNDI 08 JUIN** pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h30 à 20h00) : 100,-€
- **LUNDI 29 JUIN** pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h30 à 20h00) : 100,-€
- **LUNDI 27 JUILLET** pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h30 à 20h00) : 100,-€
- **LUNDI 24 AOUT** pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h30 à 20h00) : 100,-€
- **LUNDI 07 SEPTEMBRE** pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h30 à 20h00) : 100,-€
- **LUNDI 12 OCTOBRE** pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 1h45, de 17h15 à 19h00) : 90,-€

Les Soirées PORTES OUVERTES : permettent une première découverte détendue du circuit, à prix abordable, et sans le stress de la présence de voitures de compétition.

Inscription sur place uniquement (espèces ou chèques libellé à l'ordre de « A .S.A. ANNEAU DU RHIN »)

▣ **DIMANCHE 14 JUIN** pour auto « ROUTE » (4 sessions de 30 mn de 18h00 à 19h30) : 30,-€ par session

▣ Session 18h00 ▣ Session 18h30 ▣ Session 19h00 ▣ Session 19h30

▣ **DIMANCHE 28 JUIN** pour auto « ROUTE » (4 sessions de 30 mn de 18h00 à 19h30) : 30,-€ par session

▣ Session 18h00 ▣ Session 18h30 ▣ Session 19h00 ▣ Session 19h30

CONDITIONS D'ACCES AU CIRCUIT

CONDITIONS GENERALES : Les sessions « Accès piste » sont des sessions de tours libres sur circuit sans chronométrage ni classement. La présentation du permis de conduire est obligatoire. Echappement autorisé : 100 dB maximum. Horaires non garantis : retards possibles. Session non remboursable en cas d'annulation du conducteur, remboursement uniquement en cas d'annulation totale d'une session par l'organisateur. L'inscription est pour un conducteur associé à une voiture : les changements de conducteurs ou de voitures sont interdits. L'entrée dans l'enceinte avant 16h30 est interdite. Après 16h30, le conducteur pourra se présenter à pied au bureau d'inscription muni du formulaire ci-après correctement rempli. L'inscription implique d'avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions et les consignes de sécurité : le non-respect entraînera l'exclusion sans remboursement.

CONDITIONS SPECIALES POUR LES SOIREES « AFTER WORK » : elles permettent de profiter de la piste, avec des voitures de route ou des machines préparées de compétition.

Pour les Soirées AFTER WORK, la présentation de la carte grise et de l'attestation d'assurance n'est pas obligatoire pour les voitures de compétition. Véhicules et pneus : libres sauf : les monoplaces (et autres voitures à roues découvertes) sont interdites. Equipement : casque obligatoire. Un seul passager autorisé uniquement. Durée de roulage non garantie : la session s'arrêtera à l'heure prévue d'interruption, quel que soit le temps perdu durant les éventuelles interventions.

CONDITIONS SPECIALES POUR LES SOIREES « PORTES OUVERTES » : elles permettent une première découverte détendue du circuit, à prix abordable, et sans le stress de la présence de voitures de compétition.

Pour les Soirées PORTES OUVERTES, la présentation de la carte grise et de l'attestation d'assurance est absolument obligatoire. Véhicules et pneus : strictement conformes au code de la route obligatoirement. Equipement : casque obligatoire. Un seul passager autorisé uniquement. Durée de roulage garanti : le temps perdu durant les éventuelles interventions sera rattrapé à l'issue de l'intervention (sauf en cas de tombée de la nuit).

ATTENTION RAPPEL CONSIGNES EQUIPEMENT PILOTE ET PASSAGER :

- Pour les véhicules sans arceau ou avec demi arceau 4 points de fixation

Le port du casque jet ou intégral homologué est obligatoire pour le pilote et le passager.

-Pour les véhicules avec un arceau cage 6 points de fixation. Equipement obligatoire pour le pilote et le passager : casque jet ou intégral homologué avec fixations HANS, port du Hans, combinaison, chaussures et gants homologués

Sans cet équipement, l'accès en piste vous sera refusé.

Consignes avant de venir au circuit :

- N'oubliez pas votre casque, et de mettre en place votre anneau de remorquage.
- N'oubliez pas d'imprimer, remplir et apporter le formulaire administratif ci-après

Consignes pour accéder au circuit :

- Entrez à pied dans l'enceinte du circuit par le Portail EST après 16h30 : entrée interdite avant 16h30.
- Présentez-vous au bureau d'inscription (en haut des escaliers) pour effectuer les formalités administratives et récupérer votre accréditation, qui vous permettra de participer à la session.
- Ressortez, récupérez votre véhicule, et entrez dans l'enceinte après 17h15, pas avant.
- Stationnez-vous au parking, puis présentez-vous au briefing à 17h20 (au bureau d'inscription)

Consigne de sécurité en piste :

- Suivez rigoureusement les règles de sécurité du Règlement Intérieur du circuit.
- Un seul passager autorisé uniquement (passager interdit en moto).
- Une fois en piste, faite un 1^{er} tour modéré pour faire connaissance avec le circuit.
- Regardez très souvent dans vos rétroviseurs pour laisser passer les véhicules plus rapides
- Dépassement : le pilote le plus lent a la priorité et garde la trajectoire, c'est le plus rapide qui doit sortir de la trajectoire pour dépasser.
- Le Drift et toutes les sortes de conduite dangereuses (pour les autres ou pour vous-même) sont rigoureusement interdits.
- En cas de drapeau jaune (ou feux jaune) : il y a un danger, ralentissez immédiatement
- En cas de drapeau rouge (ou feux rouge) : il y a un accident, ralentissez immédiatement, finissez le tour au ralenti et préparez-vous à vous arrêter.
- Le non-respect de ces consignes entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.

Règlement intérieur du Circuit de l'Anneau du Rhin

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20H et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés. Tout manquement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Le client s'engage à **observer scrupuleusement les règles d'utilisation** et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. **Le port du casque et des ceintures de sécurité, pour le passager et le pilote sont obligatoires** sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de faire des burn out, de faire des drifts. Au cas où le Drift est autorisé, le Drift non contrôlé est interdit (la 2^{ème} fois que le conducteur mettra une roue hors de piste, il sera exclu définitivement). Sauf autorisation expresse, L'ANNEAU du RHIN interdit les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburant, de photos, de vidéo, de baptêmes de piste (en passager ou au volant), de cours de pilotage.

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule est fixée, en semaine, en fonction du nombre de véhicules présents sur le parking : **107 dB jusqu'à 3 véhicules, 104 dB jusqu'à 20 véhicules, 102 dB jusqu'à 40 véhicules, 100 dB au-delà. Les samedis, les dimanches, les jours fériés et les lundi soirs, la limite du niveau sonore maximal est fixée à 100 dB. Sur le Circuit Ecole 1.1 km, la limite du niveau sonore maximale est fixée à 100 dB.** Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un **régime moteur égal à 60% du régime maximum**. Aucune tolérance ne sera admise pour les véhicules modernes, sauf pour les véhicules immatriculés, conformes au Code de la Route et équipés du silencieux d'origine et conforme (non modifié). Une tolérance de 3 dB est accordée uniquement aux véhicules de collection **qui ne peuvent adapter de silencieux adéquat**: ils tourneront alors par groupe de 3 dans une série à part. Les camions, les side-cars et les kartings de compétition sont interdits sur la piste.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible.

DECLARATION DU CONDUCTEUR

- Déclare connaître et accepter **tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques** sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité, déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au delà du premier tour être conscient de l'état de sécurité du circuit.
 - Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et d'entraînement chronométré, **sous son entière responsabilité, à ses risques et périls**, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'événement, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.
 - Déclare que son véhicule est assuré et que par la présente renonciation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayant droits (l'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renonciation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
 - Déclare accepter le port **du casque obligatoire**.
 - Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
 - Reconnaît être seul(e) responsable de son véhicule et s'engage à **ne pas prêter son véhicule** à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique.
 - Déclare prendre **un seul passager à la fois, à ses risques et périls** et sous son entière responsabilité.
 - Reconnaît être **responsable des dégâts éventuels** qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par L'ANNEAU du RHIN (tarifs : rails de sécurité : 350€, extincteurs : 80€, sac d'absorbant d'huile : 40€, pile de pneu : 20€).
 - Déclare accepter l'exploitation commerciale de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluant des images de mon véhicule ou de moi-même.
 - Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. L'ANNEAU du RHIN décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'origine animale (attention : présence de chiens de garde en liberté la nuit).
- Déclare avoir pris connaissance et respecter le **règlement intérieur du circuit** (voir ci-dessous) et notamment la limite du niveau sonore individuelle maximale et le fait qu'aucun remboursement ne lui sera dû si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse cette limite.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Le jour de votre session, pour recevoir vos accréditations, vous devrez passer au bureau d'inscription, muni de vos papiers (permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance), et du formulaire administratif ci-après correctement rempli :

EQUIPEMENT PILOTE ET PASSAGER OBLIGATOIRE
Pflichtausrüstung des PILOTEN und des BEIFÄHRERS

Selon l'évolution du règlement imposé par la FFSA / Die FFSA schreibt folgende neue Regel vor

**Pour les véhicules sans arceau ou
demi arceau
- 4 points de fixation :**

**Wenn Fahrzeug ohne Überrollbügel oder
halber Ü.bügel
- 4 Befestigungspunkte**



**Pour les véhicules avec arceau cage
- 6 points de fixation ou monoplace /
Sport - prototype :**

**Wenn Fahrzeug mit Überrollkäfig :
- 6 Befestigungspunkte oder Einsitzer /
Sport-Prototyp**



**Alors uniquement
Casque Jet ou Intégral homologué
obligatoire :**

**Dann nur obligatorischer zertifizierter
JET-Helm oder Integralhelm :**



**Alors tenue compétition obligatoire
Casque Jet ou Intégral avec Hans +
combinaison + gants + chaussures
homologuées :**

**Dann obligatorische Rennausrüstung
JET-Helm oder Integralhelm mit Hans +
zertifizierter Anzug
+ Handschuhe + Schuhe :**



L'Anneau du Rhin propose de vous louer casque + Hans pour 50€ TTC/ Jour + caution.

Attention nombre limité ! (Également disponible à l'achat)

L'Anneau du Rhin verleiht eine begrenzte Anzahl an Helmen + Hans. 50 € / Tag + Kaution

(Auch käuflich erwerblich)



LES "SOIREEES CIRCUIT"



FORMULAIRE ADMINISTRATIF

A compléter (les 2 pages), et à présenter avec les documents du véhicule (carte grise et attestation d'assurance) et le permis de conduite :

SESSION « ACCES PISTE » :

Date de la session : _____ Heures des sessions choisies (pour les Soirées PORTES OUVERTES) : _____

VEHICULE :

Marque : _____ Type : _____ Immatriculation : _____

Compagnie d'assurance : _____ N° contrat : _____

CONDUCTEUR :

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ N° Permis : _____

Tél. _____ E-mail : _____

Attention ! Lire attentivement les CONSIGNES ci-dessous :

Consignes avant de venir au circuit :

- N'oubliez pas votre casque, et de mettre en place votre anneau de remorquage.
- N'oubliez pas d'imprimer, remplir et apporter le formulaire administratif.

Consignes pour accéder au circuit :

- Entrez à pied dans l'enceinte du circuit par le Portail EST après 16h30 : entrée interdite avant 16h30.
- Présentez-vous au bureau d'inscription (en haut des escaliers) pour effectuer les formalités administratives et récupérer votre accréditation, qui vous permettra de participer à la session.
- Ressortez, récupérez votre véhicule, et entrez dans l'enceinte après 17h15, pas avant.
- Stationnez-vous au parking, puis présentez-vous au briefing à 17h20 (au bureau d'inscription)

Consigne de sécurité en piste :

- Suivez rigoureusement les règles de sécurité du Règlement Intérieur du circuit.
- Un seul passager autorisé uniquement (passager interdit en moto).
- Une fois en piste, faite un 1^{er} tour modéré pour faire connaissance avec le circuit.
- Regardez très souvent dans vos rétroviseurs pour laisser passer les véhicules plus rapides
- Dépassement : le pilote le plus lent a la priorité et garde la trajectoire, c'est le plus rapide qui doit sortir de la trajectoire pour dépasser.
- Le Drift et toutes les sortes de conduite dangereuses (pour les autres ou pour vous-même) sont rigoureusement interdits.
- En cas de drapeau jaune (ou feux jaune) : il y a un danger, ralentissez immédiatement
- En cas de drapeau rouge (ou feux rouge) : il y a un accident, ralentissez immédiatement, finissez le tour au ralenti et préparez-vous à vous arrêter.
- Le non-respect de ces consignes entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.

Je soussigné NOM : _____ PRENOM : _____ certifie avoir lu et accepté sans réserve les conditions et consignes ci-dessus et être responsable fautif au cas d'incident si je n'applique pas ces règles de sécurité.

Date : _____ Signature : _____



ANNEAU DU RHIN

Abandon de Recours 2020

Le soussigné : M.....

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Marque véhicule : Type : Véhicule de course Véhicule immatriculé

N° Immatriculation : Assurance : N° Contrat : Date d'échéance :

- Déclare connaître et accepter **tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques** sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité, déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au delà du premier tour être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et d'entraînement chronométré, **sous son entière responsabilité, à ses risques et périls**, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'évènement, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.
- Déclare que son véhicule est assuré et que par la présente renonciation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayant droits (l'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renonciation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
- Déclare accepter le port **du casque obligatoire**.
- Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
- Reconnait être seul(e) responsable de son véhicule et s'engage à **ne pas prêter son véhicule** à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique.
- Déclare prendre **un seul passager à la fois, à ses risques et périls** et sous son entière responsabilité.
- Reconnait être **responsable des dégâts éventuels** qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par L'ANNEAU du RHIN (tarifs : rails de sécurité : 350€, extincteurs : 80€, sac d'absorbant d'huile : 40€, sac d'absorbant d'huile « spéciale pluie » : 200€, pile de pneu : 20€, panneau distance blanc : 40,- €, panneau distance réfléchissant : 90,- €, cône maintien panneau : 50,- €).
- Déclare accepter l'exploitation commerciale de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluant des images de mon véhicule ou de moi-même.
- Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. L'ANNEAU du RHIN décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'origine animale (attention : présence de chiens de garde en liberté la nuit).
- Déclare avoir pris connaissance et respecter le **règlement intérieur du circuit** (voir ci-dessous) et notamment la limite du niveau sonore individuelle maximale et le fait qu'aucun remboursement ne lui sera dû si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse cette limite.

Règlement intérieur

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20H et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés. Tout manquement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Le client s'engage à **observer scrupuleusement les règles d'utilisation** et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. **Le port du casque et des ceintures de sécurité, pour le passager et le pilote sont obligatoires** sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de faire des burn out, de faire des drifts. Au cas où le Drift est autorisé, le Drift non contrôlé est interdit (la 2^{ème} fois que le conducteur mettra une roue hors de piste, il sera exclu définitivement). Sauf autorisation expresse, L'ANNEAU du RHIN interdit les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburant, de photos, de vidéo, de baptêmes de piste (en passager ou au volant), de cours de pilotage.

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule est fixée, en semaine, en fonction du nombre de véhicules présents sur le parking : **107 dB jusqu'à 3 véhicules, 104 dB jusqu'à 20 véhicules, 102 dB jusqu'à 40 véhicules, 100 dB au-delà. Les samedis, les dimanches, les jours fériés et les lundis soirs, la limite du niveau sonore maximal est fixée à 100 dB. Sur le Circuit Ecole 1.1 km, la limite du niveau sonore maximale est fixée à 100 dB.** Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un **régime moteur égal à 60% du régime maximum**. Aucune tolérance ne sera admise pour les véhicules modernes, sauf pour les véhicules immatriculés, conformes au Code de la Route et équipés du silencieux d'origine et conforme (non modifié). Une tolérance de 3 dB est accordée uniquement aux véhicules de collection **qui ne peuvent adapter de silencieux adéquat**: ils tourneront alors par groupe de 3 dans une série à part. Les camions, les side-cars et les kartings de compétition sont interdits sur la piste.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible.

Ecrivez la mention « Lu et approuvé » : Date : Signature :